



## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SAINT-PAUL-EN-JAREZ (Loire),

Vu ensemble :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-1 et suivants,
- Le Code Pénal et plus particulièrement son article R610-5,
- R417-10 du code de la Route,

Considérant que, pour permettre des travaux de branchement et la pose de réseau EU Route des Fabriques 42740 Saint-Paul-en-Jarez, il convient de réglementer les lieux ainsi qu'il suit :

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La société SADE CGTH DR de LYON , est autorisée à procéder à une pose de réseau EU avec la création de branchement EU , route des Fabriques du 03/07/2023 au 07/07/2023.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le stationnement des véhicules légers et poids lourds route des Fabriques, y sera interdit. Tout stationnement en infraction sera considéré comme gênant.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La circulation s'effectuera en alternée durant 5 jours à compter du 03/07/2023. L'alternat sera géré par feux tricolores.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La vitesse rue des Fabrique, sera limitée à 30 Km/h durant les 5 jours de travaux.

**La mise en place de la signalisation et pré signalisation sont à la charge de l'entreprise intervenante, celle-ci sera entretenue de jour comme de nuit.**

**Article 5<sup>ème</sup>** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**Article 6<sup>ème</sup>** : Le présent arrêté peut-être contesté dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de LYON à compter de son affichage en mairie et de sa publication.

**Article 7<sup>ème</sup>** : La directrice générale des services et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Aux archives de la Mairie de Saint Paul En Jarez
- Au demandeur
- Archives Police Municipale

Fait en Mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ,  
Le 19 juin de l'an deux mille vingt-trois

Le maire,  
Kamel Bouchou

